MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

CENTRE INTERARMEES DU SOUTIEN
EQUIPEMENTS COMMISSARIAT

FICHE PRODUIT INTERARMEES HABILLEMENT

FPIH

SCA 7810-0002

AVRIL 2025 V5

CASQUE DE PROTECTION A GRILLE

1- PRESENTATION GENERALE

Le casque de protection TIOR est un casque à grille, apportant une protection intégrale de la boîte crânienne, et protégeant de toutes les percussions.

Le casque à grille est utilisé avec les équipements TIOR et les équipements du combattant, sur le terrain en toutes zones de métropole et d'outre-mer.

Il est réalisé en coloris noir et se décline est trois tailles : TM, TL, et TXL.

SOMMAIRE

Article	Feuillet
PRESENTATION GENERALE	*1*
DONNEES LOGISTIQUES	*2*
DESCRIPTION	*3*
MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE	*4*
SUIVI DES MODIFICATIONS & VALIDATION	*5*

2- DONNEES LOGISTIQUES

DESIGNATION	RAG	NNO	RAD
CASQUE DE PROTECTION TIOR TM	1012173	7810 14 580 8068	7810 SH 003 1905
CASQUE DE PROTECTION TIOR TL		7810 14 580 8072	7810 SH 003 1906
CASQUE DE PROTECTION TIOR TXL		7810 14 580 8073	7810 SH 003 1907

3- DESCRIPTION

Le casque à grille doit assurer :

- la protection de l'ensemble de la tête – menton, pommettes, face et sommet du crâne ;
- la protection de la face au moyen d'une grille faciale amovible incassable ;
- le bon positionnement de la visière en face des yeux pendant les assauts ;
- un ajustement optimal au moyen d'un ruban auto-agrippant sur l'arrière.

Le casque à grille ne doit pas :

- gêner la mobilité de la tête ;
- basculer vers l'avant ;
- excéder une masse de 800 grammes.

Le casque à grille doit répondre aux normes NF EN 13277-1 et NF EN 13277-4, et un certificat CE doit accompagner le casque.

4- COMPOSITION

La grille sur l'avant du casque est en métal gainé de matière plastique amovible et incassable constitué de maille carré de 1.5x1.5 cm maximum afin d'éviter les blessures au visage et tout passage d'arme ;

Une structure en mousse anti-choc doit offrir une protection totale de la tête et du sommet du crâne.

L'enveloppe ainsi que la têtière sur le crâne doivent être en matière synthétique ; le rembourrage doit être en mousse injectée.

5- MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE

5.1 – Marquage

Le casque à grille TIOR doit recevoir un marquage inaltérable gravé ou imprimé, indiquant la désignation, la raison sociale, le numéro de marché, le numéro de bon de commande, les mentions aux normes, et la référence article détaillée (RAD).

5.2 - Notice d'utilisation et d'entretien

Une notice d'utilisation, claire, rédigée en français, illustrée de schémas, doit accompagner l'article.

Cette notice doit décrire les précautions d'usages, le mode opératoire pour s'équiper, ainsi que le mode d'entretien (lavage à l'eau claire).

5.3 – Garantie

Une garantie d'un an est exigée. Le certificat CE de type correspondant doit être fourni par le titulaire afin de garantir une efficacité contre les coups.

5.4 – Emballage caisse carton

A la charge du fournisseur, selon la notice technique interarmées habillement n°SCA-0000-0002, relative au conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions.

6- SUIVI DES MODIFICATIONS ET VALIDATION

Date	Modifications
04/2025	Mise à jour de la notice

Grade, nom, prénom	Fonction	Date	Signature
COMMISSAIRE GENERAL DE 2EME CLASSE RENAUD DUTT	DIRECTEUR DU CIEC	2/04/25	